

- Lieu -

Chambre d'agriculture Privas

- Date(s) -

Définies en fonction des modules

- Horaires -

**09:00-12:30
13:30-17:00**

- Durée -

**7 à 72.0 heures
1 à 10 jour(s)**

- Tarif -

35,00 €/heure

*Les frais de repas et les déplacements
sont à la charge du stagiaire*



*Les personnes en situation de handicap
sont invitées à contacter la référente
handicap : voir coordonnées sur notre site*

*

**Code certification : RS5244
Date Enregistrement : 14/09/2020
Certificateur : Chambre
d'agriculture France**

Objectif

Acquérir les compétences indispensables pour mener à bien son projet de création ou de reprise d'une entreprise avec toutes les spécificités du secteur agricole : travail avec le vivant, accès aux moyens de production encadrés, régime fiscal, social et forme juridique propres aux sociétés agricoles, marchés agricoles avec leurs normes et organisations, lien étroit entre le projet professionnel et la vie personnelle, acteurs dédiés au monde agricole (coopératives, instituts techniques, GIEE, Safer...), ancrage fort dans le territoire, etc. Le titulaire de la certification est capable de construire un projet d'entreprise durable et rémunérateur en intégrant l'ensemble de ces aspects.

Public

Créateurs ou repreneurs d'entreprise engagés dans un Plan de Professionnalisation Personnalisé.

Programme

La formation est déclinée en sept modules de compétences :

- 1. Optimiser les principes sociaux, fiscaux et juridiques de mon entreprise** : le choix du statut de son entreprise et en prenant en compte la législation et les spécificités du territoire.
- 2. Sécuriser l'accès au foncier agricole** : les principaux éléments juridiques et techniques pour sécuriser l'accès au foncier agricole.
- 3. Analyser tous les risques de votre activité agricole** : les risques liés à la charge de travail, les pics d'activité, la pénibilité, les risques sanitaires, climatiques, humains et environnementaux et mesures de prévention pour en atténuer les impacts,
- 4. Connaître les aspects économiques de votre projet agricole** : les indicateurs de gestion technico-économiques et financiers. Les risques financiers et mesures de prévention, les besoins en investissement et les sources de financement, la viabilité d'un projet à partir des documents comptables.
- 5. Articuler son projet avec son environnement** : les enjeux et la réglementation liés au territoire et aux productions choisies, les atouts et les contraintes des différents modes de commercialisation, les acteurs socio-économiques.
En fonction des caractéristiques du projet, deux compétences optionnelles :
- 6. FMD- S'installer à plusieurs en agriculture** : les modalités de fonctionnement avec ses associés, la communication entre associés pour permettre une collaboration en respectant les personnalités de chacun.
- 7. Vendre vos produits agricoles en circuits courts** : les aspects juridiques et réglementaires liés à la commercialisation en circuit- court et l'étude de marché.

Méthodes pédagogiques

Questionnaires de positionnement, apports théoriques diaporama, échanges, témoignages, analyse de cas concret, alternance de réflexion individuelle, travail en sous-groupe, mise en situation et restitution ... La formation est réalisée essentiellement en présentiel, sauf 2h à distance sur le module optionnel « S'installer à plusieurs en agriculture ».

Pré-requis

Avoir réalisé une évaluation de compétences, permettant d'adapter le parcours à la carte.

Evaluation

La formation étant certifiante*, une évaluation spécifique sera réalisée après réalisation de l'ensemble des modules. Cette évaluation repose sur trois modalités différentes :

- Un questionnaire en ligne,
- Une étude de cas,
- Une présentation orale, suivi d'un échange avec le jury.

Responsable de stage

MARIE-PIERRE RANCIER – RESPONSABLE D'EQUIPE FORMATION
04 75 20 28 00 - 06 75 15 14 04 - formation@ardeche.chambagri.fr

Contact

ISABELLE HOULÉ – Assistante Formation - 04 75 20 28 28 - isabelle.houle@ardeche.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de l'évaluation de formation.

Extrait des conditions générales de vente des Formations

Modalités d'inscription

L'inscription préalable est obligatoire pour participer aux formations, par mail de préférence. Elle doit être réalisée le plus tôt possible jusqu'à un délai de 7 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, sous réserve de places disponibles. (Attention : ce délai ne tient pas compte des délais nécessaires aux demandes de prise en charge financière des formations – Cf article 4 des présentes CGV).

Modalités de formation

En s'inscrivant, le client s'engage à respecter les **horaires** 9h00/12h30 – 13h30/17h, qui sont rappelés dans la convocation. Des horaires spécifiques pour certaines formations sont précisés dans le programme de formation et repris dans la convocation.

Toute personne en **situation de handicap** peut contacter le service formation de la Chambre d'agriculture pour envisager les aménagements nécessaires.

Les **informations** communiquées sur la formation sont susceptibles de modification (date, lieu, horaire, intervenants).

Au plus tard, 8 jours calendaires avant la date prévue pour la formation, une convocation sera adressée avec les informations pratiques.

Evaluation et Validation de la formation :

Une attestation de fin de formation ou un certificat de réalisation sera adressé à chaque participant à l'issue de la formation, à conserver comme justificatif pour le crédit d'impôt.

Financement de la formation

- Pour les **contributeurs VIVEA**, ces formations peuvent être financées par **VIVEA** (Fond pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant) et des Fonds Européen sous réserve de leurs priorités et des conditions de prise en charge, consultables sur www.vivea.fr. Le contributeur doit impérativement fournir une adresse électronique valide et donner son consentement à VIVEA pour la prise en charge de sa formation. Sans cette démarche, la formation lui sera facturée au tarif « autre public ». Depuis le 01/01/2021, VIVEA a mis en place un plafond de financement de 2250 € par an et par personne ; le solde est consultable sur www.vivea.fr.
- Pour les **salariés ressortissants d'OCAPIAT**, certaines formations peuvent être prises en charge directement par OCAPIAT, sous réserve d'une inscription en ligne dans le catalogue de l'Offre régionale OCAPIAT et d'un accord de prise en charge OCAPIAT. Conditions et catalogue disponible sur www.ocapiat.fr.
- Pour les **porteurs de projet** d'une création ou reprise d'une exploitation agricole : chacun est responsable de la recherche de financement et des démarches à entreprendre pour la prise en charge de ses formations avec son Compte Personnel de Formation (CPF), par Pôle Emploi, un opérateur de compétence, VIVEA, ... selon leurs priorités et conditions de prise en charge.
- Pour ceux qui utilisent le financement par **le Compte Personnel de Formation** via Moncompteformation.gouv.fr, les conditions générales de la caisse des dépôts et consignations s'appliquent et prévalent sur les présentes conditions générales de vente. Notamment le délai d'inscription supérieur à 11 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.
- Pour **tout autre public**, ou en cas de refus de prise en charge par un fond de formation, le tarif « Autre public » indiqué sur le bulletin d'inscription ou la convention de formation sera appliqué. Chacun doit s'adresser directement à son fond de formation compétent, afin de bénéficier d'une prise en charge, aux conditions définies par celui-ci.
- Les frais afférents à la formation (déplacement, hébergement, repas, ...) ne sont pas compris dans les frais pédagogiques et restent à la charge de chacun.

Tarifs et modalités de règlement :

Le prix par participant indiqué dans le bulletin d'inscription ou la convention de formation est un prix TTC (sans TVA applicable). Le règlement s'effectue à réception de la facture de formation, par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche ou virement bancaire. Des repas pourront éventuellement être proposés, ils ne sont pas compris dans le prix de la formation. Pour des formations techniques nécessitant du matériel et des frais spécifiques, une participation aux fournitures et matières premières pourra être demandée en sus. **Toute Formation commencée est due en totalité.**

Consultez nos conditions générales sur www.ardeche.chambre-agriculture.fr

